

Cercle d'histoire
d'archéologie et de
folklore d'Uccle
et environs



Geschied- en
heemkundige kring
van Ukkel
en omgeving

A.S.B.L.
Siège : 9, rue Robert Scott, Bruxelles 18.
Tél : 76.77.43.

Zetel : R. Scottstraat 9
Brussel 18.
Tel : 76.77.43.

Bulletin n° 20 - Novembre 1968.

Bulletijn nr 20- November 1968.

HOMMAGE A UN ARTISTE UCcloIS

Le 14 juillet dernier, un des plus aimables et des plus prestigieux aquafortistes qu'Uccle ait connu, fêtait son 84^e anniversaire.

Henri Quittelier, dont la modestie est bien connue, ne nous en voudra pas de l'en féliciter de tout coeur et de rappeler à nos lecteurs en quelques traits imparfaits, quelques hauts moments de sa vie d'artiste heureux de chanter son message, d'un passé si présent mais déjà lointain pour notre civilisation urbaine.

Dès 1914, le sous-officier milicien, infirmier, dont le patriotisme au cours de la première guerre mondiale lui valu les plus hautes distinctions honorifiques, peut être fier de son jeune talent perfectionné, à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles. C'est ainsi que sa première consécration lui fut octroyée suite à un concours organisé le 26 mai 1914 par la Société Royale des Aquafortistes de Belgique.

Déjà, avant la première guerre mondiale, Henri Quittelier avait travaillé la gravure au milieu de plusieurs cercles artistiques dont les "Xylographes" et "La gravure originale belge". Dès 1922, il sera professeur à l'Ecole de Dessin et à l'Ecole des Arts et Métiers de Nivelles, il consacra là de nombreuses années à y enseigner le beau dans des traits baignés de pureté et de bonté.

En cette année, il trouve le temps d'être membre fondateur d'Uccle Centre d'Art dont il est actuellement président d'honneur. Ses oeuvres sont acquises tantôt par notre Bibliothèque Royale de la Province de Brabant, tantôt par des administrations communales comme celles de Nivelles, Uccle, Molenbeek, Schaerbeek et d'autres; mais aussi dans un tourbillon qui grandira sans cesse, elles se dirigeront vers différents pays étrangers comme la France et même la Russie.

Actuellement, vice-président et membre d'honneur de l'Association des Artistes professionnels de Belgique et administrateur, cofondateur du Centre Culturel et Artistique d'Uccle, Henri Quittelier ne compte plus les jury ou les commissions où il met son talent au service de tous pour conseiller et guider.

Bien qu'il ait aimé peindre les coins les plus charmants d'Uccle, avec l'énergie d'un poète, témoin d'un passé qu'il a adoré et qu'il souhaite, avec nous, voir

sauvegarder pour les générations futures, il a fait preuve dans toutes ses oeuvres et en particulier dans le panorama de Nivelles, dont il a dessiné presque toutes les maisons, comme l'écrivait Louis Quièvreux d'une peinture incroyable et d'un art consommé de la perspective.

Si l'on ne compte plus les Cercles d'art où il participe activement, il a réalisé plus de 200 expositions en collectivité et près de 30 expositions d'Art de notre pays hors des frontières, bon nombre d'expositions personnelles et d'exposition sous le patronage de multiples organismes officiels.

Enfin collaborateur par ses illustrations dans les revues du "Folklore Brabançon" et la revue "Touristique du Brabant", Henri Quittelier ne ménage pas ses efforts pour faire rayonner son message de témoin de l'Art, que tant de collectionneurs privés aiment dans ses oeuvres.

Lui-même, nous a donné un résumé d'une vie que nous lui souhaitons encore longue et féconde: Toute une vie d'activité à des titres divers au service de l'Art et de la Collectivité Artistique".

Philippe Jeanmart.

SUITE DE L'INVENTAIRE DES ARCHIVES SCABINALES D'UCCLE-STALIE

Registre des greffes scabinaux de Bruxelles n° 6878.

- 1613- Elisabeth Oth/ Gilles de Beaufort, écuyer, seigneur de Mondicourt. p. 271.
 1613- Jean Happaert/ Pauwel de Bruijne. p. 273.
 1613- M. Théodore de Notere, licencié ès lois/ Gilles de Beaufort, escuyer, seigneur de Mondicourt. p. 275.
 1614- Pierre de Vaeck/ Steven de Verre. p. 277.
 1614- Jean Weerman époux de Marguerite van Nijverzeele/ Guillaume Weermans époux de Catherine Fabri. p. 279.
 1614- Demoiselle Pierrette Bonneval veuve de Jaspar de Wolf/ Jean Weermans. p.282.
 1614- Henri van Assche/ Catherine Rebbouts. p. 285.
 1615- Jean Happaert/ Pauwel de Bruijne. p. 287.
 1615- Barnabé Provost/ Pierre Parijs. p. 289.
 1616- Corneille Coolput/ Adrien Trulleman époux de Catherine Van Relegem. p.291.
 1616- M. Jean Bruneels, mayer d'Uccle/ l'abbaye de la Cambre. p. 293.
 1616- Denis de Cautere/ Demoiselle Catherine Jacobs épouse de Jérôme de Potter. p.296.
 1616- Guillaume Vander Brugghen et Thomas 't Serjans dit Huijghe/ Steven Deverre p. 298.
 1616- Guillaume Vander Brugghen/ Thomas 't Serjans dit Huijghe. p. 301.
 1617- Jean Wetz époux de Willemine Devos/ Jean Weermans époux de Marguerite Van Nijverzeele. p. 303.
 1617- Demoiselle Catherine de Billeke veuve de Guillaume Vanden Leene/ Roland de Tellier époux de Anne Thirion. p. 305.
 1617- La chapelle de Ste Alène en l'église de Forest/ Denis de Cautere époux de Marie van Mellelo. p. 307.
 1618- Henri van Assche/ Catherine Rebbouts. p. 310.
 1618- Jean Happaert/ Pierre Parijs. p. 311.
 1619- Anne Stroobants veuve de Jean vander Borgh/ les enfants de Quintin Timmermans. p. 314.
 1619- Guillaume de Massiny, écuyer/ Catherine Rebouts veuve de Pierre Wijts. p.315.
 1619- Aert Ingels/ Joos van Seeghbroeck. p.318.
 1618- Bernabé Prevost/ Catherine Rebbouts. p.321.
 1619- Jean Wijts/ Pierre et Henri Papaerts. p.323.
 1620- Guillaume de Massiny, écuyer/ Catherine Rebbouts. p. 325 à 327.
 1620- Jean Wijts époux de Willemine de Vos/ Marguerite van Nijverzeele épouse de Jean Weermans. p. 330.
 1620- Jean Wijts/ les enfants de Pierre Pappaert. p. 333.
 1621- Josine van Elewijt veuve de Jean Beijr/ Guillaume Hoffman, écuyer. p. 335.
 1621- Pierre Vanden Broeck/ Catherine Wellemans veuve de Pierre Van Vaeck. p. 338.
 1621- M. François de Vleeshouwer, mayer/ Hans Wijts. p. 340.

- 1623- Charles Vanden Berghe et Elisabeth Gerbosch/ Augustin Polspoel époux de Demoiselle Catherine Donckervolck. p.342.
- 1623- Nicolas vander Noot/ Catherine Celis épouse de Zacharie Gerbosch. p. 345.
- 1623- Demoiselle Anne Stroobant veuve de Jean van der Borgh/ Anne Cappelmans, épouse de François Schepers. p. 347.
- 1623- Govaert Claes/ les enfants de feu Pierre Parijs. p.349.
- 1623- Jean, Pierre, Barbe, Françoise et Jeanne Parijs/ Govaert Claes, époux de Cornélie Vandenkerhoven. p. 351.
- 1624- Govaert Claes/ Françoise Parijs. p.353.
- 1623- Demoiselle Adrienne Coppens veuve de M. Jean de Condé/ Guillaume le Mire. p.353.
- 1623- Denis de Coutere/ Antoinette Bourgeois veuve de Bernabé Prevost. p.355.
- 1624- Jean Happaert époux de Barbe Vanderheyden/ Govaert Claes, époux de Cornélie Vanden Kerckhoven. p.359.
- 1624- André van Seegbroeck/ Joos van Seebbroeck. p.361.
- 1624- Jean Corradijn escuyer et capitaine/ André van Seegbroeck. p.363.
- 1624- Corneille van Humskercke/ Denis de Cautere époux de Marie Van Mellelo. p.365.
- 1624- André van Seegbroeck/ l'église d'Uccle. p.366.
- 1624- Déclaration pour le conseiller Maes; p. 368.
- 1626- Jean Corradijn, escuyer et capitaine/ André van Seegbroeck. p. 369.
- 1624- François de Vleeschoudere/ Hans Wijts. p.370.
- 1625- Demoiselle Marguerite Polspoel veuve de Corneille van den Coelputte/ Adrien Trulleman époux de Catherine van Relegem. p. 372.
- 1625- Jean de Cremere/ Govaert Claes époux de Cornélie vanden Kerckhoven. p.374.
- 1625- Les enfants de Joos de Beijr/ Catherine Mercelis épouse de Sacharie Gersbosch. p.376.
- 1626- M. François de Vleeschoudere/ Jean Wijts. p. 378.
- 1626- Jean Schooreels/ Pierre Trullemans. p.381.
- 1626- Corneille Veldemans/ Anne Lemmens veuve de Mathieu Peetroens. p.383.
- 1628- Monsieur Van der Beeken-Pasteels, escuyer, seigneur d'Oplinter/ Demoiselle Catherine de Billege veuve de Guillaume vanden Leene. p.385.
- 1628- Antoine Coomans/ Jean Weijts. p. 387.
- 1629- Jean Verest/ Jean Corradin, escuyer et capitaine. p.389.
- 1629- Thomas Hublé/ Jean de Cremere époux de Marie de Perre. p. 391.
- 1629- Ghijsbrecht Houwaert/ Anne et Jeanne Oth, soeurs. p. 392.
- 1629- Demoiselle Marguerite de Roovere veuve de Jean van Abbeele/ Henri van Winterbeke. p. 391.
- 1630- Nicolas Van der Borgh/ Robert van den Gesmeueter. p. 396.
- 1630- Monsieur l'avocat Théodore de Notere/ Jean Appelmans. p. 399.
- 1630- Partage entre Elisabeth Wijts et ses enfants. P. 401 à 405.
- 1630- Jean et Pieryne de Verre/ Jean Verest époux de Barbe Lathoenvers. p.406.
- 1630- Jean de Troch époux de Willelmine van Nijverzeele/ les enfants de Guillaume van Nijverzeele. p. 407.
- 1630- Luc van Ophem époux de Catherine Wijts/ Elisabeth Wijts veuve de Roelant de Verre. p. 411.
- 1630- Jean Arijs/ Corneille van Humskerck époux de Jasparine Wouters. p.416.
- 1631- Bartholomé de Vleminck/ Philippe Vander Becken époux d'Antoinette Blander. p. 418.
- 1631- Jean de Vleeschoudere/ Marie de Kumpst au nom d'Anne de Busschere. p.419.
- 1631- Les enfants d'André Mommaert/ Bartholomé de Vleminck. p.422.
- 1631- Lambrecht vander Borgh/ le mayeur François De Vleeschoudere, Jean Arijs époux de Demoiselle Jeanne Pipenpoij. p.423.
- 1631- Jean Gelande/ Jean, Guillaume, Pierre, Abraham et Jean Timmermans, frères. p.425.
- 1632- Denis Van der Elst/ Jean Weermans. p.427.
- 1632- Pierre Vandevelde/ Auguste Polspoel au nom de Jérôme Donckerwelck. p.428.
- 1632- Jean Marcelis/ Pierre van de Velde. p.433.
- 1632- Jean de Trock/ Nicolas Vander Helst veuf d'Elisabeth van Nijverseel. p.435.
- 1632- Partage Daniel Vanderstraelen. p. 437. (A SUIVRE)

BOETENDAEL

La presse quotidienne a suffisamment rendu compte de la cérémonie d'inauguration de notre plaque commémorative pour que nous devions encore y revenir longuement. Disons simplement que celle-ci eu lieu devant plusieurs centaines de personnes et que la présence du soleil y fut certainement pour quelque chose. Ajoutons aussi que l'exposition mise sur pied par la paroisse St Pierre était remarquable et qu'elle connut un très grand succès. Parmi les pièces exposées, il faut remarquer trois chasubles aux armes de Roest d'Alkemade-Sirejacobs, pièces qui, pensons-nous, n'avaient jamais été signalées jusqu'à présent. Nous remercions encore tous ceux qui ont bien voulu répondre à notre souscription et notamment Madame H. Duval et Madame R. Walckiers que nous n'avions pu citer dans notre bulletin précédent. Il les intéressera de savoir que celle-ci nous laissera probablement un léger boni qui sera affecté à des fins culturelles. Les personnes qui désireraient obtenir des photos de cette journée peuvent s'adresser à Mademoiselle Y. Lados van der Mersch, tous les mercredi de 17 à 19 heures, 68 rue du Doyenné.

Dauidsfonds - Ukkel St Pieter

Op maandag 21 oktober 1968 te 20 uur zal E.H. Schoefs een causerie houden over Boetendael met lichtbeelden. Dekenijstraat 98.

Enquête sur les monuments, sites et curiosités d'Uccle et de la région.

Le Cercle a l'intention d'établir un fichier aussi complet que possible des monuments, sites et curiosités de la région. A cette fin une vaste enquête sera mise sur pied et des questionnaires seront envoyés prochainement. L'expérience ayant démontré l'absolue nécessité de pouvoir disposer d'un tel fichier pour pouvoir agir efficacement pour la défense de notre patrimoine historique, nous prions instamment nos membres de bien vouloir participer aussi nombreux que possible à cette enquête qui sera dirigée par M. Maziers.

Cotisations

Nous remercions ceux de nos membres qui nous ont déjà versé leur cotisation pour 1969. Nous rappelons aux autres que les cotisations resteront inchangées soit :

- 100 F pour les membres de soutien
- 50F pour les étudiants
- 200 F minimum pour les membres protecteurs

et qu'elles peuvent être versé au compte n° 622.07 du Cercle, 9 rue Robert Scott.

Personnalia

Nous venons d'apprendre que notre Vice-Président M. Jean Deconinck vient d'être nommé Président de la Société de la "Figurine". Nous l'en félicitons vivement.

LA LAMPE

Nous avons proposé à la commune de Drogenbos de récupérer, lors de la prochaine démolition de ce bâtiment, la porte d'entrée avec son en cadrement. Elle se demande cependant qu'en faire. Nous aimerions recevoir des suggestions à cet effet.

LIBERATION D'UCCLE EN SEPTEMBRE 1944

Notre administrateur M. H. de Pinchart de Liroux, historien militaire, se propose en vue d'écrire une histoire de la Libération d'Uccle en septembre 1944, de réunir les éléments possibles sur cet événement de notre histoire. Il prie les personnes qui seraient désireuses de lui signaler des plaquettes, journaux, ouvrages, récits

visuels de bien vouloir prendre contact avec lui. Tous détails sur l'occupation de septembre 1944 à août 1946 de divers immeubles et terrains par les armées alliées à Uccle et Forêt, seraient également utiles. Prière de prendre contact soit par écrit, au 14 rue des Balkans à Bruxelles 18, soit par téléphone au n° 45.92.73.

UCCLE ET LES GILDES DE TIREURS

Première partie : Historique

Comme la plupart des communes belges, Uccle posséda sous l'ancien régime une Gilde de tireurs à l'arc. Il n'en est, hélas que peu resté. Le collier du Roy du Tir, dont nous parlerons plus loin, et quelques assiètes ou plats en étain, prix de tir, sont les seuls témoins de l'existence en nos murs de ce qui fut la plus honorable institution privée de nos pères.

Créées dans le souci initial de défense, préoccupation essentielle de nos communautés primitives, les Guildes armées virent peu à peu leur but militaire remplacé par une activité moins guerrière et qui est " le noble jeu du tir à l'arceque". Mais si l'activité publique de la Société était ainsi défini, l'esprit "Gilde" ne cessa de commander la vie des membres, marquant d'une façon toute caractéristique cette Corporation que fut la Gilde des Saints Pierre et Sébastien d'Uccle et qui, si elle existait encore, serait certes la plus ancienne et la plus noble des sociétés sportives de la commune d'aujourd'hui.

Cet esprit "Gilde" était la conséquence, non seulement d'une certaine antiquité (les Guildes de tireurs à l'arc remontent au XIVe siècle)(1) mais surtout de la sévérité avec laquelle une admission de membre était jugée.

La protection accordée par le seigneur du lieu, le rôle civique de la Gilde en temps que force de police, le caractère religieux de ses activités, toutes ces caractéristiques viennent renforcer le renom de la Corporation.

De ce passé glorieux, il ne reste pratiquement rien. Des Guildes d'Uccle, peu d'auteurs ont parlé (2); il n'en fut que trop peu question dans les monographies consacrées à la commune et la renommée de nos antiques archers ne peut que pâtir d'un chapitre écrit par Charles De Coster dans ses "Légendes Flamandes" (3). Et c'est pourtant cette renommée ci qui vaut à Uccle de compter parmi ses rues et boulevards une Avenue des Archères.

Comme toutes les Guildes rassemblant les tireurs de petites communautés, la Gilde d'Uccle était soumise, pour certaines activités, à la juridiction d'une Gilde-mère. La nôtre dépendait du Grand Serment des Archers de St Antoine à Bruxelles. Celui-ci accordait à sa protégée un Règlement, tranchait les différents éventuels, jouait le rôle de tuteur pour toutes sortes de questions, entérinait les Tirs du Roy, ainsi que le confirme une lettre du Procureur Général de Brabant en date du 6 novembre 1734, et s'empressait de la convier aux "Landjuweel" ou tirs inter-gildes qu'il organisait.

C'est ainsi que le 20 mai 1565, Uccle disputa à Kraainhem et à Hoeijlaart le prix de la plus belle entrée des villages " 't schoonste innecomen". A ce "Landjuweel" tenu à Bruxelles, les archers ucclois tirèrent en septième position, mais il semble pas qu'ils y remportèrent un prix quelconque. Ils ne furent pas cités au tableau d'honneur du tir et pour le prix de belle entrée, ce fut Hoeijlaart qui l'emporta. Nos archers tiraient à la perche. Aucune trace d'un tir au but (tir horizontal) n'a été retrouvé. Par contre, tous les attributs que nous avons noté au cours de nos recherches indiquent bien la pratique du tir vertical : flèches à bout plat sur le Collier du Roy, anciennes appellations de rues ou lieux-dits (4), et surtout, la scène gravée sur un plat, prix de Roy, et qui se trouvait en 1925 dans la collection du bourgmestre d'Uccle à l'époque, Monsieur Xavier de Bue. Cette perche, haut mat au bout duquel était accroché le ratelier portant les "oiseaux", coq, poules et cannes, cibles que les archers devaient décrocher d'un coup de flèche parfaitement ajusté, a connu de nombreux emplacements. Nous les avons schématisés sur un plan actuel de la commune.

Au milieu du XVII^e siècle, elle se trouve à peu près à l'endroit où la chaussée d'Alseberg traverse la vallée de l'Ukkelbeek, entre le Clipvijver et la ferme "ten Hecke" (P.1). Un plan de 1741 dressé par le géomètre C.J. Everaert et recensé aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles sous le numéro 2394-105 et suivants des Cartes et Plans, la situe à cet endroit; une carte du même, datée de 1775 et recensée sous le n° 216 la situe encore au même lieu. En 1469, un ancien cartulaire ucclois cite : "...die pers straete", tandis qu'en 1739, il est question de "...le long de la perckstraete" (V.L. n° 63) (5). On en situe une aussi tout près de l'église d'Uccle, ce qui est confirmé par un tableau de peintre inconnu et représentant l'église St Pierre en 1760 et sur lequel on distingue parfaitement la perche, avec son ratelier à oiseaux, plantée au coin du cimetière, au milieu d'un bosquet, et équipée de la petite toiture de protection destinée à abriter les ramasseurs de flèches des retombées de celles-ci. (P.2). Il est plus que probable qu'antérieurement les archers tiraient à l'oiseau sur une cible fixée sur le clocher de l'église. Cela se pratiquait couramment, mais fut définitivement interdit en date du 2 octobre 1721 par décret du Conseil Souverain de Brabant à la demande des doyens de paroisses qui étaient dégoûtés de remplacer à chaque coup les tuiles de leurs églises détruites par la chute des flèches. Plus tard, une perche fut dressée en face du cabaret "Spijtigen Duivel" (P.3). Nous en retrouvons une dans les prairies en face de la Brasserie de la Couronne à Stalle (P.4) et une autre encore, un peu plus haut, dans la cour du cabaret "De Winjgaard" chaussée d'Alseberg, entre "La Couronne" et "Le Merlo" (P.5). Fin du XIX^e siècle, elle est érigée place Communale (P.6); la dernière perche, dressée sur le territoire de la commune, le sera dans le jardin du "Cornet" où elle se trouvait encore en 1925 (P.7).

Une maquette pour gravure sur bois, de Rodolphe Strebelle, et intitulée "Le village d'Uccle", nous montre cette dernière perche, vue des hauteurs du Parc de Wolvendael, avec à ses pieds, le petit abri pour les tireurs. Une eau forte de H. Quittelier nous montre par ailleurs un groupe d'archers, l'arc à la main ou sur l'épaule, devisant devant le "Cornet". Plus à droite, surgissant d'un bosquet, nous remarquons cette même perche. Une gravure de Jacques Harrewijn, d'après le dessin de G. De Bruijn exécuté à la demande de l'historien baron Jacques le Roy pour illustrer ses "Castella et Proetoria" et datée de 1694, montre une perche dressée dans le verger situé à droite du château de Messire Guillaume van Hamme, baron de Stalle et Overhem, l'actuel "Papenkasteel". (P.8).

Toutes ces perches n'appartinrent pas nécessairement à la Gilde de St Sébastien. Car, suivant les règles en usage, dès qu'un certain quorum de membres était atteint, la Gilde principale, Hoofdgulde ou Grootte Gulde, ne prenait pas ombrage de la création d'une "Kleine Gilde" rassemblant les candidats surnuméraires. Ce fut le cas à Uccle où, si nous n'avons noté ni Gilde d'Arbalétriers, ni Arquebusiers, il y eut deux Gildes de Tireurs à l'Arc.

Il y eut probablement aussi, au XIX^e siècle, d'autres sociétés de tireurs à l'arc, héritières spirituelles des antiques Gildes. Certaines pratiquaient le tir au berceau; en 1857, à la Barrière de St Gilles, une guingette rustique, entourée de beaux arbres, abritait un tir à l'arc au berceau (6). Une société, non plus exclusivement masculine a vu le jour à cette époque, dans l'engouement des "Légendes Flamandes" de Charles De Coster. Il semble que si les hommes tiraient à la haute perche, les archères s'exerçaient sur une perche plus petite. Des concours de tirs eurent lieu et les prix consistaient en vases de Vieux Bruxelles garnis de fleurs artificielles et conservés sous globe. Mais cette confrérie des Archers et Femmes Archères d'Uccle n'a rien à voir avec nos anciennes Corporations (3). Le plus important des tirs à la perche était celui qui voyait un tireur remporter, par son adresse à décrocher l'oiseau-roy, solidement implanté sur le ratelier, le titre de Roy. Titre envié entre tous, qui autorisait son titulaire à porter le Collier, insigne de sa dignité, et lui accordait certaines préséances parmi ses confrères. Le Roy ainsi désigné était exempt de corvées et de gardes, de frais de banquet, marchait en tête des compagons lors des défilés. Mieux encore, s'il lui arrivait de décrocher l'oiseau-roy trois fois de suite, il était proclamé Empereur ce qui pouvait le dispenser la vie durant de toute cotisation.

Ces titres donnaient à leurs porteurs une renommée importante dans la commune.

Les hauts protecteurs de la Gilde ou le Bourgmestre ne dédaignaient point de s'essayer à réussir cet exploit, ce qui leur apportait un renom que leurs titres officiels ne leur donnaient peut-être plus.... Le Roy du Tir était récompensé de nombreux cadeaux.

En 1925, il existait encore plusieurs plats en étain gravés et qui récompensèrent des Roys de la Grande Gilde. Un premier, et dont nous avons déjà parlé, est gravé au marli du texte suivant " Joannes Baptist De Bue Koninck van de Groote Gulde van Uccle 1769" et, en son centre, d'une reproduction de tir à la perche qui montre deux confrères s'efforçant d'abattre l'oiseau. D'autres, propriétés à l'époque de Madame Veuve Van Parijs, sont gravés de formules rappelant les noms des généreux donateurs : "Borgrave De Roest d'Alkemade ende Stalle 1790" "Man Borgrave De Roest d'Alkemade ende Stalle Neder en Overhem 1792". Enfin, un quatrième plat était propriété de la famille de J.B. De Cuijper et indique les initiales du vainqueur : " G.V.H. Koninck der Groote Gulde van St-Pieters tot Uckel". Il est daté de 1762. Le Roy du Tir portait en toutes circonstances et en insigne de sa dignité, le collier de Roy. Il est une chance extraordinaire que celui-ci existe encore. Propriété d'un collectionneur averti, il fut exposé dans les locaux du Gouvernement Provincial de Brabant lors de l'Exposition des Trésors d'Art du Brabant en 1954 (7) et, en février-mars 1967 aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles, lors de l'exposition "Trésors des Gildes Flamandes, Brabançonnaises et Limbourgeoises" (8). Il a été recensé sous le numéro B 205025 par l'Institut Royal du Patrimoine Artistique, qui en possède la photographie et la tient à la disposition de ceux que cela pourrait intéresser, moyennant autorisation préalable du propriétaire? Nous en donnons un dessin réalisé d'après l'original. Il se compose de douze "briquets de Bourgogne", marque caractéristique des colliers des Gildes brabançonnaises, percés de deux flèches et environnés de flammes.

Chacun des briquets est gravé de noms de dignitaires, que nous retranscrivons ci-après, en respectant l'orthographe originale et, de gauche à droite en faisant le tour du collier en partant de la plaque pectorale.

IAN. VAN. MIR.BEECK
PACTER 1685

NICOLAES PLETIN
CONINCK VAN VCKEL 1685

1680
JAN SLACHMVLDER

PHILIPUS MATTON CORNET
P.M.C. 1755

PEETER VAN AS
1681
DOBBELEN CONINCK

PEETER VAN AS
KONINCK 1680

ROSTER HEERINS 1680

PEETER MOSSELMANS
KNAEP
1680

NICOLAES DE RONGHE
KONINCK 1679

JAN BATIST DE LEENER
CAPITEYN 1680

LOWIES ALBRECHTS
AOUT ALFERIS

JACOBUS STOCKMANS
OVER DECKEN 1698

Chaque paire de briquets est séparée de la suivante par un faisceau de deux flèches nouées par un ruban. La plaque pectorale, couronnée d'un briquet flamboyant, présente un large buisson de feuillages entourant les armes du donateur, de Roest d'Alkemade et qui sont : de sinople au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, accompagné en pointe de trois canettes d'argent. Supports : deux lions regardant d'or, armés et lampassés de gu. Couronne comtale de l'ancien régime, à treize perles dont trois relevées.

A cette plaque est suspendu le "Papegaai" (perroquet) ou oiseau-royal, très finement ciselé, les ailes largement déployées et tenant en ses pattes, une branche stylisée à laquelle est suspendu un arc et une flèche. La plaque dorsale, particulièrement remarquable, représente la sagittation de St Sébastien, issant d'un faisceau de deux arcs, entouré de feuillages et surmonté d'une tête d'angelot.

Toutes ces pièces d'orfèvrerie sont en argent ciselé, doré et sont fixées sur un velours de couleur verte, bordé d'un galon d'or. Poinçons uniquement sur la plaque dorsale, peu lisible : BB et une couronne. Dimensions : hauteur 70 cm, largeur 40cm. Il est curieux de noter que fut découvert, sous la plaque pectorale et à l'occasion d'une restauration récente, une seconde plaque aux armes royales des Pays-Bas. S'il devait y avoir un rapport entre cette plaque et la vie de la Gilde, peut-être pourrions nous avancer l'explication suivante. Il se peut que la Gilde ait survécu quelque temps entre Waterloo et la Révolution de 1830, sous le règne de Guillaume, Roi des Pays-Bas. Et, pour honorer ce nouveau Protecteur des Gildes des Provinces Belge, les armoiries de ce souverain pourraient avoir été substituées aux armoiries figurant actuellement sur le pectoral.

La Gilde, à l'exemple de toutes ces consoeurs, était organisée suivant une hiérarchie bien assise. A sa tête se trouvait le Doyen (Deken ou Overdeken) ou Président. Il était assisté par un comité comprenant un Cornet ou Porte-Drapeau à cheval, et d'un alfière ou Porte-Drapeau à pied. Un Knaap ou Valet veillait aux besoins matériels des compagnons, tandis qu'un Capitaine s'occupait des règlements de tir. Un Chapelain, le curé de la paroisse, veillait lui aux bonnes fins dernières des joyeux confrères. Si nous citons ces fonctions, c'est qu'elles se retrouvent titularisées sur le Collier du Roy. La Gilde se réunissait dans un local dont elle était propriétaire : la "Gilden Huis". Les procès-verbaux des "Plaids" du Tribunal Scabinal de Carloo nous apprennent qu'au XVIIe siècle, faute de salle communale, cette juridiction se réunissait parfois à la "Gilden Huis", qui se trouvait au centre du village. On y conservait drapeau, archives et tous les biens de la Gilde. Ces archives ont disparu, mais des éléments dont nous disposons, nous pouvons dresser une liste, oh combien fragmentaire, des Roys et dignitaires de la Grande Gilde. A la lecture de celle-ci, l'un ou l'autre vieux ucclois reconnaîtra peut-être un ancêtre.

(à suivre)

André V. Gillet.
